

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2020/12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 01 JUILLET 2020

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	4
VOTES POUR	4
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : M. HONORAT GUY - PRESIDENT

Syndic titulaire : LIENS Charles

Excusé : PONCET Norbert – PELISSIER Laurence -DEVINE Marc

Syndic suppléant : OLIVIER Denis - CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt et le premier juillet, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : Intégration parcelle

=====

le syndicat a reçu une demande de raccordement sur la commune des Taillades, Avenue de la michelette, dans le cadre d'une intégration dans le périmètre:

La parcelle à intégrer sur le réseau est celle de :

Mr LEFRANC Daniel AD 084 1037 m²

La surface totale intégrée soit 1037 m² étant inférieur à 7% de la totale du périmètre (912 Ha), le syndicat est amené à se prononcer sur l'intégration de la parcelle dans le périmètre de l'association.

Oui l'exposé du Président : la commission syndicale approuve l'intégration de la parcelle AD 84 dans le périmètre de l'association et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Syndic



Le Président

Mr HONORAT Guy




ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES

Envoyé en préfecture le 15/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 084-298401712-20200701-2020_012-DE